



بسم الله الرحمن الرحيم

المجلس الإداري الحادي والثلاثين
لمنظمة العواصم والمدن الإسلامية وصندوق التعاون



الرباط، المملكة المغربية، ٢٨ صفر - ٠٢ ربيع الأول ١٤٣٨ هـ / ٢٨ نوفمبر - ٠١ ديسمبر ٢٠١٦ م

la 31^{ème} session

du Conseil d'administration de l'OCVI et du Fonds de Coopération

Rabat, Kingdom of Morocco, 28 November - 1 December 2016 (28 Safar - 2 Rabi'I 1438 H)

**Résolutions et recommandations du Conseil d'Administration
de l'OCVI et du Fonds de coopération lors de sa 31^{ème} session**

Résolution n°(1/31-C/1438) :

Le Conseil d'administration a examiné la Note verbale du Secrétariat général relative aux résultats de la sélection des lauréats de la 10^{ème} édition des Prix de l'OCVI, au titre de l'année 1438H/2016.

Et décide ce qui suit :

Adopte les résultats de la sélection des lauréats de la dixième édition des prix de l'Organisation des Capitales et Villes islamiques, au titre de l'année 1437H/2016, avec l'approbation de la remise des prix lors de la quatorzième Conférence générale de l'Organisation, conformément aux résultats suivants :

Premièrement : Prix pour la Rédaction, la Documentation ou la Traduction :

1- Architecture :

Premier prix :

- Ouvrage intitulé : « Atlas Sinan – Le génie architectural d'un Empire »
Auteur de l'ouvrage : Dr. Sobhi Saatji

Deuxième prix :

- Ouvrage intitulé : « Damas – La construction urbaine à l'ère ottomane »
Auteur de l'ouvrage : Dr. Mahmoud Zine El Abidine

2- Planification régionale et urbaine : Direction de la traduction :

Premier prix :

- Ouvrage intitulé : « Le design urbain des rues et des places publiques »
Traduction : Dr. Taher Abdel Hamid Ladra'

Auteur de l'ouvrage : Cliff Motten

3- Services municipaux, aménagement paysager et environnement :

Le prix a été retiré dès lors que les travaux soumis ne répondaient pas aux critères exigés pour son attribution.

4- Administration et systèmes municipaux :

Aucun postulant.

Deuxièmement : Prix pour la Recherche scientifique :

Les prix de la Recherche scientifique ont été retirés dans tous les domaines, dès lors que les travaux soumis ne répondaient pas aux critères exigés pour leur attribution.

Troisièmement : Prix pour les Projets et services municipaux :

1- Architecture :

Aucun postulant.

2- Planification régionale et urbaine :

Aucun postulant.

3- Services municipaux, de l'aménagement paysager et de l'environnement :

Premier prix :

- Projet : « Centre de Kuscagiz pour la vie familiale »
Municipalité du Grand Ankara

Deuxième prix :

- Projet : « Parc Al-Ruddaf »
Municipalité de Taif

Deuxième prix (Bis) :

- Projet : « Programme de recyclage des matières grasses, des huiles et des graisses »
Municipalité de Dubaï

Résolution n°(2/31-C/1438) :

Le Conseil d'administration a examiné, lors de sa première session de 1438H/2016, la Note verbale du Secrétariat général se rapportant aux résultats de la sélection des lauréats des prix de l'OCVI pour l'excellence en électronique,

Et décide :

D'adopter le résultat de la sélection des lauréats du Prix de l'Organisation des Capitales et Villes islamiques pour l'excellence électronique, lors de sa première session de 1438H (2016), avec l'approbation de l'attribution dudit prix, lors de la quatorzième Conférence générale de l'Organisation, selon les résultats suivants :

Attribution du Prix de l'OCVI pour l'excellence électronique à la municipalité de Manama pour la prestation :

« Système de licence pour les spots publicitaires électroniques »

Résolution n°(3/31-C/1438):

Le Conseil a examiné les budgets généraux effectifs de l'OCVI et du Fonds de coopération, tels qu'approuvés par l'auditeur légal, pour l'exercice 2015.

Et décide :

D'approuver les budgets généraux effectifs de l'OCVI et du Fonds de coopération, tel qu'approuvés par l'auditeur légal, pour l'exercice 2015, et recommande leur présentation à la quatorzième Conférence Générale de l'Organisation pour adoption.

Résolution n°(4/31-C/1438) :

Le Conseil a examiné les budgets prévisionnels de l'Organisation et du Fonds de coopération pour les années 2016, 2017 et 2018.

Et décide :

D'approuver les budgets prévisionnels de l'Organisation et du Fonds de coopération pour les années 2017, 2018 et 2019, et recommande leur présentation à la quatorzième Conférence générale de l'Organisation pour adoption.

Résolution n°(5/31-C/1438) :

Le Conseil d'administration a pris connaissance de la Note verbale du Secrétariat général relative à la prorogation de l'exemption du paiement des contributions annuelles des membres de l'OCVI parmi les pays les moins avancés dues à l'Organisation et au Fonds de coopération.

Et décide :

De proroger l'exemption des capitales et villes membres de l'Organisation, parmi les pays les moins avancés, selon la classification de l'Organisation des Nations unies, et qui ne sont pas en mesure de régler leurs contributions dues à l'Organisation, du paiement de leurs contributions annuelles jusqu'à la fin de l'année 2019, tout en tenant compte des modifications pouvant être introduits par l'ONU sur la liste des pays les moins avancés.

Résolution n°(6/31-C/1438) :

Le Conseil d'administration a pris connaissance des Notes verbales du Secrétariat général se rapportant aux demandes émises par les municipalités de Machhad et de Tabriz – République islamique d'Iran, en vue d'abriter les activités de l'Organisation, au cours de 2017 et 2018, respectivement.

Et décide :

D'ajouter leurs noms à la liste des membres ayant émis la demande d'abriter des activités de l'Organisation, afin de les traiter conformément à la réglementation en vigueur.

Résolution n°(7/31/1438) :

Le Conseil d'administration a pris connaissance de la Note verbale du Secrétariat général concernant la demande d'adhésion de la municipalité de Dhofar à l'OCVI.

Et décide :

D'approuver l'adhésion de la municipalité de Dhofar, Sultanat d'Oman, en tant que membre de l'Organisation, à compter du jour du versement de ses contributions à l'Organisation et au Fonds de coopération.